

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIER.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIER.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Bourges, Étampes, etc.) and times for various services.

Bulletin politique.

Étampes, vendredi 17 août.

Il y a dans l'air de nouvelles menaces de répression plus énergiques encore que toutes celles que nous avons vues jusqu'ici.

En même temps certains organes officieux accusent tel ministre de manquer de poigne, ils demandent pour M. de Fourtou la direction absolue de la politique.

En voyant une situation aussi tendue, une lutte si violente entre les Chambres, le pays et le gouvernement, on ne peut s'empêcher de se reporter au temps de Charles X.

Il y a des analogies frappantes avec la situation actuelle.

Alors, comme aujourd'hui, les premières agitations partirent du côté des ultramontains; les évêques se signalèrent par la violence de leur langage.

La haine du parti prêtre contre la libre pensée se manifestait aussi en violents éclats à la Chambre, tant et si bien que le roi fut amené, en 1827, à faire présenter un projet de loi contre la liberté de la presse.

« Je ne doute pas que vous ne m'aidiez à réaliser mes bonnes intentions; vous saurez repousser avec dédain les honteuses insinuations que la malveillance cherche à répandre; si des menées coupables cherchaient à susciter à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir ici, je trouverais la force de les écarter aussi bien dans ma résolution de maintenir la paix publique que dans la juste confiance des Français et dans leur amour assuré pour leur roi. »

Le ton solennel de ce discours, l'accentuation de certains passages ne laissa aucun doute dans l'esprit du plus grand nombre des pairs et des députés; ce langage était une menace. Aussi dans le projet d'adresse au roi, rédigée par Etienne, les droits de la Charte furent-ils vigoureusement défendus.

A cette époque, la Chambre des pairs était

l'assemblée libérale, elle repoussa la loi adoptée par la Chambre des députés. Le roi, pour se venger, rétablit la censure, puis il résolut de nommer soixante-dix à quatre-vingts nouveaux pairs, pris dans les rangs de la majorité ministérielle de la Chambre des députés, qui fut dissoute une première fois.

La Chambre réélue fut, en majorité, favorable à l'opposition. Le ministre Villele fut obligé d'offrir sa démission; le ministre Martignac lui succéda, imposé qu'il fut par le parti libéral. Le roi prit alors quelques mesures contre les jésuites; il fut amené à d'autres sacrifices qui coûtaient beaucoup à son esprit clérical.

A l'ouverture des Chambres, 2 mars, la guerre entre le gouvernement et le pays fut nettement accusée. Le roi, s'adressant aux pairs de France, aux députés du pays, leur dit :

« La dernière Chambre, disait-il dans une adresse au peuple français, a méconnu mes intentions. J'avais sujet de compter sur son concours à l'accomplissement de mes desseins; ce concours, elle me l'a refusé... Au moment où les corps électoraux se réunissent dans le pays, vous écouterez ma voix... Les desseins de ceux qui sèment l'inquiétude

viendront se briser contre mes immuables résolutions. »

Mais tous les efforts du parti gouvernemental, toute l'éloquence du roi et des évêques furent en pure perte. Non-seulement les 221 députés qui avaient voté l'adresse de la Chambre précédente, furent réélus dans leurs circonscriptions, mais la minorité ministérielle qui avait voté contre l'adresse perdit un grand nombre de représentants.

En présence d'un résultat aussi significatif, le gouvernement, au lieu de céder, résolut de dissoudre encore la Chambre, de supprimer en même temps la liberté de la presse, de modifier par ordonnance royale la loi électorale, et dans ces conditions de convoquer une Chambre nouvelle, dans laquelle on serait assuré d'avoir une majorité dévouée.

Cette résistance insensée, qui se manifesta par les Ordonnances, amena la révolution de Juillet et la chute du gouvernement. Nous laissons nos lecteurs méditer ces faits.

Voilà où en est arrivé le dernier représentant de la monarchie de droit divin. Et il y a des gens assez naïfs pour croire qu'on nous ramènera à ce beau régime. Non, on peut bien compter que les paysans ont, avant tout, la haine de ce qu'on appelle la légitimité. Ils se rappellent que Charles X a proclamé que le morcellement croissant du territoire était absolument contraire au principe monarchique et menaçait d'attaquer la garantie que la Charte assurait à son trône.

Ni les paysans qui possèdent quelques mines de terre, ni les commerçants, ni les industriels, ni les anciens cultivateurs qui ont acquis une modeste ferme, ne consentiront à revenir à un régime qui a voulu, qui voudrait encore porter atteinte à leur individualité. Le morcellement, c'est la démocratie, c'est la meilleure source de moralité, c'est l'attachement au sol natal, à la patrie; c'est la meilleure base de la famille, c'est la supériorité de la France sur toutes les autres nations; c'est le mouvement de composition qui la fait résister à la décomposition, à la division qui la mine.

Nous sommes convaincu que les candidats légitimistes n'auront pas grand succès dans nos campagnes.

La République est l'ennemie des monopoles et des privilèges, elle est le gouvernement du plus grand nombre. C'est, par excellence, le gouvernement des paysans. Aussi voteront-ils pour les candidats républicains.

Feuilleton de l'Abcille DU 18 AOUT 1877.

HISTOIRE D'UN AVARE, D'UN ENFANT ET D'UN CHIEN.

V

LE SEIGNEUR D'OUNDICOURT.

Etienne Dubourg avait reçu deux lettres de Varsovie, auxquelles — nous devons lui rendre cette justice — il s'était empressé de répondre. Il y avait alors dans son cœur comme de la reconnaissance pour Célestin Varimont, à qui il était redevable de sa position actuelle.

La première lettre du jeune polonais lui apprenait son heureuse arrivée à Varsovie. La seconde lui annonçait que la cérémonie du mariage avait eu lieu, que les jeunes époux se préparaient à vendre leurs propriétés pour venir promptement s'installer en France.

Puis, plus de deux mois s'étaient écoulés sans autres nouvelles.

Bien sûr, pensait-il, ils vont m'arriver un de ces matins à l'improviste. Qu'ils viennent donc vite, le moment est excellent; avec tout l'argent que va apporter Varimont, je veux être dans six mois le roi de la Bourse. J'aurai gagné un million.

Voyant que le jeune ménage n'arrivait pas, il se décida à écrire à son ami pour lui demander la raison de son silence.

Il lui parlait longuement de Paris et des plaisirs que

Mme Varimont y rencontrerait. Il l'engageait à vendre tout de suite ses propriétés, qui ne rapportaient presque rien, afin de faire en France des placements d'argent extrêmement avantageux.

— Jamais, ajoutait-il, la situation financière n'a été meilleure.

Pour placer des millions avec de gros, de très-gros intérêts, on n'a que l'embaras du choix. Au sujet des cinquante mille francs, il lui disait qu'il en avait opéré le placement dans des conditions exceptionnellement bonnes, mais il se gardait bien de lui parler des évolutions merveilleuses qu'il faisait faire à ce capital déjà plus que doublé.

Sa lettre resta sans réponse. Emporté par le courant des affaires, il s'en émut médiocrement.

Ce qui l'intéressait ne se trouvait pas à Varsovie, mais à la Bourse de Paris, autour de la corbeille des agents de change.

Peu de temps après, il apprit par des polonais réfugiés à Paris que Célestin Varimont, compromis dans une conspiration contre la sûreté de l'empire russe, avait été arrêté; qu'un décret du Czar avait confisqué ses biens au profit de l'Etat et qu'un jugement condamnant le conspirateur à la prison perpétuelle en Sibérie.

— Ce pauvre Varimont, dit-il, j'ai toujours pensé que ce n'était pas un garçon sérieux; mais jamais je n'aurais supposé qu'il put faire une aussi grande sottise.

En lui-même il se disait : — Eh bien ! quand il viendra me les demander, je lui donnerai ses cinquante mille francs.

Et ce fut tout. Ni pitié, ni compassion, rien ne remua en lui. Il ne connaissait plus que les émotions qui naissent à la suite de certains mouvements imprévus sur les valeurs publiques.

Peu à peu, le souvenir de son ami s'éloigna de sa pensée et il se souvint à peine qu'il était son débiteur.

Il en vint à considérer les cinquante mille francs du condamné politique comme faisant partie de son capital à lui, qui était déjà relativement considérable.

En moins de deux ans, l'argent du polonais avait fait la boule de neige, et après une liquidation de fin de mois, non moins heureuse que plusieurs autres, Etienne Dubourg se trouva possesseur de quatre cent trente mille francs en or, en billets de banque et en valeurs diverses de premier ordre. A cette somme nous pouvons ajouter la plus belle maison bourgeoise d'OUNDICOURT, qu'il avait achetée vingt-six mille francs avec ses dépenses, et dont il avait presque doublé la valeur par des embellissements et des réparations importantes.

— Voyez-vous, ce petit Dubourg, disaient les bonnes gens du pays, il s'est lestement enrichi. Bien sûr il est millionnaire, sans cela il n'aurait pas pu acheter la grande maison du seigneur d'autrefois. Qui aurait cru cela ? Ce n'est pas nous, qui l'avons vu quitter le village comme un gueux, après avoir croqué à belles dents l'héritage de son bonhomme de père.

— Il a eu de la chance, voilà tout, répondaient les hommes qui se croyaient forts ou capables.

— C'est possible, répondaient les autres; mais cela n'empêche pas que ce soit un malin.

— Et puis, il a été élu à la ville : c'est un savant. Quand on a le savoir comme lui, on arrive à tout.

— Le savoir-faire, fit un railleur en ricanant.

— Tant que vous voudrez, François, et c'est ce que je vous souhaite, à vous qui depuis vingt ans faites du négoce sans arriver à rien.

Le railleur se mordit les lèvres. — Moi, je suis de l'avis de la mère Madeleine, dit une petite femme rondelette et haute en couleur, il n'y a rien de plus beau que le savoir.

Hé, hé ! dame Clémence, on voit bien que vous voulez nous dire que votre fils est en pension à la ville.

— Oui-dà ! répondit la petite femme en se rengor-

geant, notre Gustave est dans la ville et dans la même pension où le petit Dubourg a fait ses classes. Cela nous coûte gros, mais, si nous dépensons beaucoup d'argent pour notre garçon, c'est que nous en avons, et de l'argent bien à nous, car nous ne devons rien à personne. On en citerait plusieurs à Oudincourt qui ne pourraient en dire autant.

Comme on le voit, la réputation d'Etienne Dubourg s'était faite d'elle-même parmi ses compatriotes. On le considérait comme un homme très instruit, intelligent, adroit ou malin, et il passait pour être millionnaire. Il se produisit de si étranges phénomènes autour de la fortune ! L'or a des scintillements qui éblouissent. Il ne faut pas s'étonner si les yeux qui regardent le veau d'or voient rose ce qui est gris, bleu ce qui est jaune et blanc ce qui est noir.

En ces temps de luxe inouï, où l'on voit tant de femmes dépenser chaque année l'équivalent d'une fortune pour leurs robes et leurs chapeaux seulement, on comprend le rôle important que joue la dot dans la réalisation d'un mariage. Hélas ! ce n'est plus guère une ménagère et une compagne aimée qu'on épouse : on a fléchi le genou devant l'idole, la dot.

Que de fois n'avons nous pas vu des jeunes filles se marier avec des infirmités ou des laideurs physiques et morales épouvantables ! Mais elles avaient une forte dot. Aux yeux du futur époux, ce qui était noir devenait rose, comme nous le disions plus haut, et toutes les laideurs devenaient des beautés, et les infirmités des perfections.

Partout et toujours, comme au pied du mont Sinaï, l'adoration de l'exécrable veau d'or !

Après avoir compté son argent une fois, deux fois, trois fois, et l'avoir autant de fois recompté, travail qu'il trouvait de plus en plus agréable, Etienne Dubourg se consulta longuement et finit par dire :

— Je m'en tiens là, je ne joue plus.

Le candidat ministériel dans l'arrondissement d'Etampes.

Nous avons bien dit que M. Goupy était si malade qu'il ne pourrait se présenter contre M. Charpentier. Le journal bonapartiste par excellence, l'*Ordre*, a confirmé notre assertion, et en même temps il a annoncé la candidature de M. Couturier, propriétaire des environs de Morigny. Quoiqu'on nous ait averti qu'on va faire une guerre d'autant plus acharnée à M. Charpentier que son concurrent est plus inconnu, M. Couturier sera battu à plates coutures.

Le procès de l'Union libérale de Seine-et-Oise.

Par jugement en date du 9 août, l'*Union libérale de Seine-et-Oise* a été condamnée en la personne de son honorable gérant, M. Aubert, à trois mois de prison et à 3,000 fr. d'amende, pour avoir écrit ceci :

« Le Président de la République a cru devoir descendre de la sphère élevée et impartiale où il devait se maintenir ; il a voulu devenir le chef responsable d'une coalition qui n'a d'autre but que de renverser ce gouvernement qu'il préside. »

Malgré l'éloquent parole de M. Léon Renault, l'*Union libérale*, journal républicain très-moderé, soutenu par les autorités politiques les plus respectables, non plus que le très-estimé M. Aubert, industriel très-distingué de Versailles, n'ont pu trouver grâce devant le tribunal de cette ville.

En revanche, M. de Vissec, préfet de Seine-et-Oise, qui avait également poursuivi personnellement l'*Union libérale*, a été débouté de sa plainte.

Lettre de M. Feray à M. de Fourtoul.

Nous avons annoncé dans notre dernier Bulletin que M. Feray, sénateur élu de notre département, avait reçu sa révocation de maire d'Essonnes.

Voici la lettre que cet honorable industriel a envoyée à cette occasion au Ministre de l'Intérieur :

Essonnes, le 12 août 1877.

« Monsieur le Ministre,
« Un décret de M. le Président de la République, en date du 1^{er} août 1877, rendu sur votre proposition, m'a révoqué des fonctions de maire d'Essonnes que je remplissais depuis bientôt trente ans et auxquelles j'avais, l'année dernière encore, été appelé par le suffrage du conseil municipal.
« Ce décret visait l'article 2 de la loi du 5 mai 1855 et l'article 9 de la loi du 14 avril 1871 ; il n'était pas motivé.
« C'est, paraît-il, à la France entière, et au moyen du *Bulletin des Communes*, que vous entendiez faire connaître les causes de ma révocation ; voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le numéro de ce *Bulletin* en date du 10 août :

« M. Feray, sénateur de gauche, vient d'être révoqué de ses fonctions de maire d'Essonnes. Ce sénateur avait trouvé bon de coller des bandes de papier blanc sur les articles du *Bulletin des Communes* qui ne lui plaisaient pas, avant de faire « placarder cet organe du Gouvernement. »

« Vous avez espéré, Monsieur le Ministre, par ce mode de publication, terrifier tous les maires de France qui pourraient être tentés de suivre mon exemple ; je doute fort que vous obteniez le résultat que vous vous êtes proposé.

« J'ai regardé ma révocation comme un honneur. Ce sentiment est celui de mes anciens administrés ; il est partagé par tous les hommes qui ont le respect des lois et le mépris des calomnies et des calomniateurs.

« Le *Bulletin des Communes* a été institué uniquement pour porter à la connaissance des habitants des communes autres que les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, les décrets, actes, lois, etc., etc., qui ont trait à l'administration de la République.

« Dans le numéro du 6 juillet vous avez fait insérer les ouvrages les plus immérités, adressés aux 303 députés qui ont voté l'ordre du jour de défiance contre le ministère du 17 mai. Vous avez pris occasion de leur absence d'une fête militaire, à laquelle ils n'avaient pas été invités, pour les mettre sur la même ligne que les incendiaires, les assassins et les scélérats de la Commune, pour les représenter comme des ennemis de l'armée, et de toutes les institutions nécessaires à l'existence nationale et à la paix sociale.

« Dans le numéro du 22 juillet, vous menacez la France de la dissolution successive des Chambres des députés qu'elle dira, tant que le suffrage universel ne consentira pas à conformer son choix aux préférences du cabinet dont vous faites partie, et par là vous offensez gravement la Constitution, dont vous méconnaissiez l'esprit, le Président de la République et le Sénat, qui sont incapables de concevoir ou de servir des projets semblables à ceux que vous leur prêtez.

« Ma conscience ne m'a pas permis de faire afficher sur les murs d'Essonnes de telles calomnies contre les mandataires du pays, de telles menaces contre ses institutions.

« En prenant occasion d'une abstention, qui était l'accomplissement d'un devoir, pour faire prononcer ma révocation par le Président de la République, ce n'est pas un acte de campagne que vous avez voulu frapper : votre but a été d'atteindre les sénateurs, les anciens députés du centre gauche dans la personne de l'un des fondateurs de ce grand parti national ; vous redoutiez les hommes que le patriotisme, le souci de l'ordre véritable, le goût des libertés publiques a unis dans un loyal attachement à la République.

« La révocation de M. le comte Horace de Choiseul, de M. Savary, de M. Huguot et de tant d'autres avait déjà marqué à quel sentiment vous obéissiez ; la mienne achève de découvrir votre pensée.

« Quelques-uns de vos journaux officieux s'efforcent en ce

monde. C'est surtout la propriété foncière qui impose aux paysans, les domine, les éblouit et provoque leur respect. Il faut que le chat du marquis de Carabas puisse dire : « Ceci, cela, ceci encore, et encore cela, appartient à mon maître. »

Alors les yeux s'écarquillent et on s'écrie : — Est-il riche !

Voilà le triomphe de l'orgueil. Le propriétaire pourra mettre la particule de avant son nom, s'il en a la fantaisie. Personne n'y trouvera à redire. On a tous les droits quand on est si riche.

Etienne Dubourg commença par acheter un bois de cent et quelques hectares, puis, peu de temps après, la plus belle ferme d'Oudincourt. Et il lui resta plus d'or qu'il ne lui en fallait pour égarer ses yeux et réjouir ses oreilles. A son amour du métal il joignit l'amour de la terre.

Les paysans l'appelaient M. Dubourg gros comme le bras et ne disaient plus, comme autrefois, le petit Dubourg, ou plus familièrement le petit Etienne. Ils le salueaient jusqu'à terre, osaient à peine lui parler ; mais, comme la race des flatteurs s'est répandue sur toute la surface du globe, on le nommait le seigneur d'Oudincourt.

Dans les premiers temps, M. Dubourg passa pour être un excellent homme, généreux, plein de cœur, serviable et bon pour tout le monde. Il se montrait obligeant et toujours prêt à rendre service à ceux qui s'adressaient à lui. Il prêtait volontiers son argent, toujours sur d'excellentes garanties, par exemple, et avec de gros intérêts, mais il prêtait, et on passe sur bien des choses quand on a besoin d'emprunter.

Seulement, l'homme serviable devenait d'une dureté impitoyable au moment des échéances ; il renouvelait quelquefois les engagements, mais le plus souvent il poursuivait sans pitié et faisait procéder cruellement à l'expropriation des biens hypothéqués. Et le champ, ou

le pré, ou la vigne du débiteur, venait grossir la terre du seigneur.

C'est ainsi qu'il avait réduit à rien un brave cultivateur d'Oudincourt qui, pour dernière ressource, s'était fait l'esclave du maître en devenant son fermier.

Il y eut beaucoup de mécontents, des plaintes et des murmures étouffés. En inspirant la crainte et la défiance, M. Dubourg empêcha les paysans de crier trop fort. Ils commencent à le détester, mais ils le saluent plus bas encore et avec non moins de respect. Il ne perdait nullement de son prestige, au contraire, tant est grande la puissance de la fortune.

Honoré et respecté en apparence, il n'eut l'estime de personne. Il est vrai que, n'ayant rien fait pour la mériter, il s'en souciait fort peu. Il fut reçu dans quelques familles riches du canton, mais froidement, et il ne rencontra d'amitié nulle part.

Quand il eut décidé qu'il se marierait, il trouva cependant une héritière de vingt-sept ans qui consentit à unir sa destinée à la sienne. Elle l'épousa un peu pour cesser d'être demoiselle, un peu aussi pour s'appeler M^{me} Dubourg et beaucoup dans la crainte de devenir vieille fille comme deux de ses tantes qui n'avaient jamais trouvé à se marier.

Par suite de son mariage, M. Dubourg acquit une seconde ferme, à peu près de l'importance de la sienne, un bois qui touchait justement au sien et un sac de louis assez convenable. Il s'achetait agréablement vers le million. Enfin, il fut comblé des bienfaits de la fortune le jour où M^{me} Dubourg mit au monde une petite fille grosse, grasse, les joues bien rondes et bien roses, c'est-à-dire se portant comme un charme.

A l'époque où commence ce récit, M^{me} Adeline Dubourg avait trois ans.

EMILE RICHEBOURG.

encore engagé dans les défilés des Balkans, dont deux sont en son pouvoir.

Il faut qu'il expulse Gourko, à moins que celui-ci, comme le *Times* l'annonçait hier, ne soit rappelé vers le nord ; il faut ensuite qu'il s'empare de Tirnova, où se trouve le prince Mirski et qu'il se mette en communication avec ses deux collègues ; ces divers mouvements demandent du temps. Jusqu'à ce qu'ils soient achevés, les nouvelles du théâtre de la guerre seront rares ; elles le sont déjà, surtout du côté des Russes, qui ne montrent naturellement pas un grand empressement à signaler leurs échecs et à énumérer les étapes de leur marche rétrograde.

La presse russe se plaint vivement du silence de l'état-major. « Depuis la seconde défaite de Plevna, dit le *Messenger du Nord*, le public russe n'a plus reçu aucune espèce d'informations. Les journaux étrangers sont la seule source de laquelle on puisse tirer des renseignements, et leurs informations sont si contradictoires, que la société russe commence à devenir de plus en plus anxieuse. »

Nous comprenons facilement, pour les avoir éprouvées, les inquiétudes du public russe ; mais nous comprenons moins la façon cavalière dont le grand-duc y répond. Dans une dépêche publiée par l'*Agence russe*, le commandant en chef de l'armée d'Europe dit :

« Les journaux étrangers parlent beaucoup de la déroute de nos troupes, après l'échec à Plavna du 30, de leur poursuite par les Turcs à Sistova, de nos essais infructueux de cerner Roustchouk et Silistrie, des victoires turques à Roustchouk, à Rasgrad et ailleurs. »

Tout cela est aussi insolemment faux que l'invention répandue le mois dernier par la presse qui nous est hostile, que nous aurions subi un échec au passage de Nicopoli et que les Turcs auraient remporté une victoire à Biela.

« Je prie une fois pour toutes de ne faire aucune attention aux mensonges systématiques propagés par les feuilles turques et par les organes de la presse européenne qui nous sont hostiles. »

« Si je n'envoie aucune nouvelle, cela signifie que tout va bien, qu'il n'y a rien de nouveau. »

« Quand nous avons eu des échecs, j'ai aussitôt télégraphié moi-même. »

Cela est signé Nicolas. On voit qu'il le prend de haut, comme il convient au frère de Sa Majesté Impériale, l'empereur de toutes les Russies ; Son Altesse est nerveuse. Il y a de quoi. Après la marche triomphale des premières semaines, être menacé de repasser honteusement le Danube, c'est dur surtout pour un grand duc.

Pour parer à ce danger, on attribue aux Russes le plan suivant : quatre-vingt mille hommes, échelonnés en face des positions d'Osman Pacha, de Plevna jusqu'à Lovat et Selvi, tiendraient le général turc en échec, tandis qu'un corps formé en grande partie du contingent roumain (25,000 hommes environ) et partant de Nicopoli tournerait l'armée turque et prendrait Osman Pacha à revers, en l'attaquant à l'ouest de Plevna.

Pour que ce plan réussisse, il faut que des renforts suffisants soient arrivés et que Suleiman Pacha n'ait pas eu le temps d'opérer le mouvement que nous avons indiqué.

Une dépêche du *Standard* dit qu'une forte reconnaissance de cavalerie turque devant Rasgrad, a rencontré le 12 des troupes russes, et que celles-ci ont été battues, en perdant quarante hommes tués et blessés.

Le général Krudener, sur qui retombe la responsabilité des défaites de Plevna, a été destitué et remplacé par le général Latoff.

En Asie. — Les événements de Bulgarie nous ont forcé de négliger ce qui se passait en Asie. Deux faits principaux doivent être mentionnés, l'abandon de la part des Turcs de l'expédition dans le Caucase et la reprise de l'offensive par les Turcs, près du mont Ararat.

Hobart Pacha a embarqué, il y a une huitaine de jours, six mille hommes de troupes régulières à Soukhoum Kalé.

Les populations musulmanes soulevées dans le Caucase sont donc abandonnées à leur malheur et vont être terrifiées et décimées par les Russes.

La Porte a jugé utile — raison d'Etat — de retirer ses troupes du Caucase et de les transporter dans la presqu'île des Balkans.

Hobart Pacha doit être déjà arrivé à Varna ; de ce point, les troupes turques seront dirigées partie sur l'armée de Méhémet-Ali, partie sur celle de Suleiman Pacha. Peut-être quelques bataillons rejoindront-ils le corps d'Assan Pacha, le fils du vice-roi d'Egypte.

En Arménie, Ismail Pacha a dirigé une attaque contre les forces russes qui gardaient les défilés de Dehingili, qui donnent accès à Mussun par le mont

Ararat. Les Turcs ont réussi à forcer ce passage et se sont avancés dans l'Arménie russe à une distance de deux lieues.

Le succès des troupes ottomanes, en cette circonstance, est confirmé par une dépêche russe d'Alexandropol (Gumri), 9 août, laquelle concorde dans ses détails essentiels avec le télégramme d'Ismail Pacha.

Les deux armées ennemies occupent des positions d'un accès difficile et appuyées par des forteresses ; il ne faut donc pas s'attendre à une action sérieuse tant que l'une ou l'autre des armées n'aura pas reçu des renforts qui lui assurent une grande supériorité numérique et qu'elle ne sera pas pourvue d'approvisionnement qui lui permettent de se porter en avant, sans avoir à craindre pour le service de l'intendance.

Discours du Maréchal.

Le Président de la République est parti jeudi, à 6 heures 40, pour Evreux. Comme dans son récent voyage à Bourges, il est accompagné des officiers de sa maison militaire et d'un certain nombre de personnages politiques.

En présentant au Maréchal le conseil municipal d'Evreux, le premier adjoint, faisant fonctions de maire, a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Président de la République, »

« Appelé par mes fonctions à l'honneur de recevoir le premier magistrat de la République, je viens, à la tête du corps municipal et au nom des habitants de la ville d'Evreux, vous adresser mes compliments de bienvenue. Votre voyage, Monsieur le Président, a pour but, nous le savons, de chercher à vous éclairer sur les besoins et les aspirations des populations de la France ; nous vous félicitons bien sincèrement de l'avoir entrepris. Nous sommes, Monsieur le Président, la première ville que vous rencontrez sur votre passage ; permettez-nous d'être sincères et de vous dire que la population que nous représentons est profondément attachée au gouvernement républicain, et que tout ce que vous ferez pour son maintien et sa consolidation nous assurera ses vives sympathies. La suite de votre voyage vous fera reconnaître que tel est bien le vœu de toutes nos sages populations normandes qui aspirent ardemment à voir cesser la crise actuelle, pour se livrer en toute sécurité à leurs travaux et à leurs affaires. »

Le Président de la République a répondu :

« Monsieur l'adjoint, »

« Vous avez raison de penser que la Constitution n'est pas menacée par celui auquel la garde en est confiée. Elle ne peut l'être que par ceux dont les doctrines inquiètent tous les intérêts et mettent en péril les principes dont le maintien est également nécessaire à toute forme de gouvernement.

« Je désire, comme vous, voir cesser la crise actuelle. Elle cessera, n'en doutez pas, lorsque la sagesse du pays aura par le choix de mandataires nouveaux rétabli l'accord un instant troublé entre les pouvoirs publics.

« Représentant du conseil municipal d'Evreux, vous êtes en même temps le délégué du pouvoir central, et, à ce titre, c'était votre devoir de faire connaître ma pensée à vos administrés. »

En répondant au président du tribunal de commerce, le Maréchal s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le président, »

« Je connaissais déjà les besoins et les aspirations de ces populations normandes si riches, si laborieuses, si dévouées à la cause de l'ordre et si respectueuses de l'autorité.

« Ce qu'elles veulent, c'est, en effet, la stabilité ; et c'est pour l'assurer dans l'avenir que j'ai préféré une crise inévitable, mais passagère, à l'abaissement du pouvoir devant les prétentions excessives d'une des deux Chambres.

« Oui, la bonne politique fait les bonnes affaires ; aussi les affaires prendront-elles un essor durable lorsque mon gouvernement, au lieu d'avoir à se défendre contre des attaques incessantes, pourra consacrer tous ses efforts aux vrais intérêts du pays. »

(*Petit Moniteur universel.*)

— Le *Journal des Débats* dit que « le grand, l'irréparable défaut » de la politique du 16 mai, « c'est de ne pas en être une. La politique serait trop facile, ajoute-t-il, si elle consistait à réunir indistinctement tous les gens de mauvaise humeur : il faudrait encore leur donner un but commun et leur indiquer, pour l'atteindre, un plan sensé et bien déterminé. Or, il n'y a pas de but dans la politique du 16 mai ; ou, s'il y en a un, il n'est sincèrement accepté par personne, ni par les bonapartistes qui ne songent qu'à l'établissement de l'empire, ni par les légitimistes qui ne poursuivent que le rétablissement de la monarchie. La République seule est assez puissante pour imposer silence aux factions en les décourageant ; mais le 16 mai les a encouragées et leur a rendu la parole. Dès lors, nous sommes dans la tour de Babel, et l'on aura beau précipiter du haut du mur quelques victimes expiatoires, M. de Broglie aujourd'hui, M. de Fourtoul demain, la confusion des langues n'en sera pas moins complète, parce que le conflit des intérêts et des passions n'en sera pas moins ardent. »

— Le *Sicéle* compare l'Elysée à « une boîte » à double, à triple et à quadruple fond, contenant « chacun un gouvernement. »

— La *République française* consacre trois colonnes à démontrer que la candidature officielle ne saurait réussir. « Abstraction faite, dit-elle, de l'état d'ignorance ou d'éducation de suffrage universel, trois conditions principales sont indispensables au succès des candidatures officielles. Il faut : 1^o que le gouvernement soit fort, qu'il ait dans le pays des racines et surtout qu'il offre des garanties de stabilité, d'avenir ; 2^o que les candidats se présentent avec un programme net, défini, et surtout que leur passé, leurs prétentions et leurs espérances ne soient pas en flagrant désaccord avec le courant de l'opinion publique ; 3^o que les fonctionnaires jouissent de quelque autorité sur les populations, qu'ils les connaissent et qu'ils soient connus d'elles, qu'ils leur aient rendu des services, ou du moins qu'ils soient en situation de s'engager pour le bien le moins. Or, qui oserait prétendre qu'une seule de ces conditions se rencontre aujourd'hui ? »

— D'après une communication faite hier au comité des gauches sénatoriales, l'état de la situation générale, dressé avec un soin scrupuleux, département par département, établit qu'à l'heure actuelle, en admettant toutes les élections douteuses gagnées aux monarchistes, ceux-ci n'obtiendraient pas encore plus de 464 sièges. Les républicains en ont 372 absolument assurés. Si

Bulletin de la guerre.

En Europe. — La nouvelle d'une victoire des Turcs à Osman-Bazar, qui courait hier à Constantinople, n'est pas confirmée. Du reste on s'accorde à croire qu'aucun combat important n'aura lieu avant quinze ou vingt jours, quelle que soit celle des deux armées qui reprenne l'offensive.

Les Russes n'ont pas encore reçu assez de renforts ; quant aux Turcs, sans parler de leur répugnance à attaquer, ils n'agissent certainement pas avant que Suleiman Pacha ait franchi les Balkans et se soit établi avec son corps en Bulgarie, pour former le centre de l'armée dont les corps d'Osman Pacha et de Méhémet-Ali Pacha seront les deux ailes. Or, Suleiman Pacha est

le pré, ou la vigne du débiteur, venait grossir la terre du seigneur.

C'est ainsi qu'il avait réduit à rien un brave cultivateur d'Oudincourt qui, pour dernière ressource, s'était fait l'esclave du maître en devenant son fermier.

Il y eut beaucoup de mécontents, des plaintes et des murmures étouffés. En inspirant la crainte et la défiance, M. Dubourg empêcha les paysans de crier trop fort. Ils commencent à le détester, mais ils le saluent plus bas encore et avec non moins de respect. Il ne perdait nullement de son prestige, au contraire, tant est grande la puissance de la fortune.

Honoré et respecté en apparence, il n'eut l'estime de personne. Il est vrai que, n'ayant rien fait pour la mériter, il s'en souciait fort peu. Il fut reçu dans quelques familles riches du canton, mais froidement, et il ne rencontra d'amitié nulle part.

Quand il eut décidé qu'il se marierait, il trouva cependant une héritière de vingt-sept ans qui consentit à unir sa destinée à la sienne. Elle l'épousa un peu pour cesser d'être demoiselle, un peu aussi pour s'appeler M^{me} Dubourg et beaucoup dans la crainte de devenir vieille fille comme deux de ses tantes qui n'avaient jamais trouvé à se marier.

Par suite de son mariage, M. Dubourg acquit une seconde ferme, à peu près de l'importance de la sienne, un bois qui touchait justement au sien et un sac de louis assez convenable. Il s'achetait agréablement vers le million. Enfin, il fut comblé des bienfaits de la fortune le jour où M^{me} Dubourg mit au monde une petite fille grosse, grasse, les joues bien rondes et bien roses, c'est-à-dire se portant comme un charme.

A l'époque où commence ce récit, M^{me} Adeline Dubourg avait trois ans.

Honoré et respecté en apparence, il n'eut l'estime de personne. Il est vrai que, n'ayant rien fait pour la mériter, il s'en souciait fort peu. Il fut reçu dans quelques familles riches du canton, mais froidement, et il ne rencontra d'amitié nulle part.

Quand il eut décidé qu'il se marierait, il trouva cependant une héritière de vingt-sept ans qui consentit à unir sa destinée à la sienne. Elle l'épousa un peu pour cesser d'être demoiselle, un peu aussi pour s'appeler M^{me} Dubourg et beaucoup dans la crainte de devenir vieille fille comme deux de ses tantes qui n'avaient jamais trouvé à se marier.

Par suite de son mariage, M. Dubourg acquit une seconde ferme, à peu près de l'importance de la sienne, un bois qui touchait justement au sien et un sac de louis assez convenable. Il s'achetait agréablement vers le million. Enfin, il fut comblé des bienfaits de la fortune le jour où M^{me} Dubourg mit au monde une petite fille grosse, grasse, les joues bien rondes et bien roses, c'est-à-dire se portant comme un charme.

A l'époque où commence ce récit, M^{me} Adeline Dubourg avait trois ans.

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

On portait les candidatures douteuses à l'actif des républicains, ces derniers reviendraient au nombre de 404.

Les nobles les plus à poigne.

La vanité humaine ne se lasse pas de nous donner la comédie. Tel eût pu faire un bon citoyen, je veux dire un défenseur du droit, un ami de la liberté, qui se laisse gâter par les éloges, par les flatteries d'un sot titré, et qui trahit tout, lui, Jacques Bonhomme, parce qu'un jour M. de X... l'a appelé « mon cher. »

(Petit National). Paul FOUCHER.

M. de Fourrière, préfet de la Vendée, a commencé ainsi son discours à la distribution solennelle des prix du lycée de La Roche-sur-Yon :

« Moi aussi, mes chers élèves, j'ai assisté autrefois, dans ma jeunesse, à de pareilles fêtes, attendant des couronnes qui venaient rarement ! »

Un éclat de rire homérique s'est emparé, à ces mots, de toute l'assemblée.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

La distribution solennelle des prix aux élèves des frères des écoles chrétiennes, aura lieu lundi prochain 20 août, à deux heures, dans l'intérieur de leur établissement de Saint-Basile.

Lundi dernier, vers neuf heures du soir, le jeune Gandrille accourait au bureau d'octroi de la route de Dourdan, prévenir que son père, charretier chez M. Berthelot, charpentier à Etampes, venait d'être renversé sur la route, à environ 200 mètres du bureau.

Nécrologie.

La mort vient de frapper l'un de nos plus estimables concitoyens. M. Paillard, greffier en chef du Tribunal, est décédé subitement jeudi dernier, dans sa cinquante-sixième année.

Les obsèques auront lieu ce matin, à onze heures, en l'église Saint-Gilles; une assistance nombreuse s'y pressera.

Puissent ces témoignages d'estime donnés au défunt, et de sympathie pour sa famille, adoucir l'amertume des regrets de sa veuve et de ses enfants.

Dourdan. — La femme du sieur Chabrand, horloger, est morte le 10 août, empoisonnée par le phosphore d'un paquet d'allumettes. Elle paraît s'être donnée volontairement la mort; cependant la justice informe. Cette dame était âgée de trente et un ans.

La vente des coupes de bois provenant des forêts de l'Etat aura lieu cette année, pour le département de Seine-et-Oise, aux dates ci-après indiquées :

Rambouillet, 17 septembre; — Corbeil, 1er octobre; — Pontoise, 3 octobre; — Versailles, 5 octobre.

Par ordonnance du 16 juillet, M. le Garde des Sceaux a nommé M. le conseiller de Laborie pour présider les assises de Seine-et-Oise pendant le quatrième trimestre de 1877.

Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller BACHELIER.

Audience du 16 Juillet 1877.

Troisième affaire, dernière de la session. — Assassinat. — Encore un tout jeune homme — il n'a que 19 ans, — qui comparait devant le jury sous une accusation capitale. Le nommé Louis Leouadec, né à Trémeven, arrondissement de Quimper (Finistère), le 28 octobre 1857, ouvrier tanneur, est arrivé à Arpajon dans le courant du mois de février dernier, a été embauché le 12 du même mois dans les ateliers du sieur Meunier, maître tanneur. Il y rencontra un sieur Alexandre Chauveau qui travaillait depuis longtemps dans cet établissement et avait su conquérir, par la douceur de son caractère et la régularité de sa conduite, la sympathie de ses patrons et de ses camarades.

Leouadec était au contraire sournois et violent; néanmoins ses rapports avec ses compagnons, notamment avec Chauveau, ne donnèrent lieu tout d'abord à aucune difficulté; mais au commencement du mois d'avril dernier, à l'occasion d'une chopine de vin qu'il réclamait à Chauveau, Leouadec conçut contre celui-ci des sentiments d'animosité dont un sieur Drouet, leur camarade, fit bientôt la remarque; une circonstance fortuite et qui semblait de très-minime importance vint, le 14 avril, irriter davantage Leouadec; il était entré ce jour-là, sans motifs, dans l'atelier où Chauveau travaillait avec le sieur Champoux. Ceux-ci, craignant des observations de la part de leur patron, l'invitèrent à se retirer, et comme il n'en faisait rien, Chauveau, pour le contraindre, lui jeta aux jambes un seau plein d'eau. Leouadec qui, d'ailleurs, n'avait pas été atteint, riposta de la même manière, puis, saisissant un couteau de cheval à l'usage des tanneurs, il menaça de le lancer sur Chauveau, mais on le poussa dehors, la porte fut fermée rapidement et il ne put mettre sa menace à exécution.

Le lendemain, dans la matinée, quelqu'un lui ayant demandé

s'il était réellement capable de se servir contre Chauveau d'un couteau de cheval, il répondit par ce propos significatif : « S'il me manque, je ne le manquerai pas. » Dans la soirée, vers dix heures et demie, Leouadec et Chauveau se rencontrèrent dans un cabaret tenu par le sieur Fleureau, mais ils ne se parlèrent pas. A onze heures, Leouadec, bien qu'il fut logé dans la maison, sortit par la porte qui donne sur la rue; un instant après, le sieur Champoux sortit également, suivi de Chauveau. Ce dernier avait à peine fait deux pas dehors que Leouadec, sans prononcer une parole, se jeta sur lui et lui porta en pleine poitrine un coup de couteau qui le blessa mortellement; l'arme avait pénétré à sept centimètres de profondeur dans la région du cœur, et le malheureux Chauveau expira vingt minutes après. Quant à Leouadec, il était de suite rentré au cabaret, son couteau ensanglanté à la main, et il disait à ceux qui lui reprochaient son crime : c'est avec cela que je lui ai donné le coup.

Il voulut ensuite monter dans sa chambre et gagner l'escalier du premier étage; un sieur Drouet l'ayant saisi par les jambes le retint et le fit tomber, il se releva et alla se coucher dans un corridor obscur, mais on l'y découvrit bientôt et il fut immédiatement remis aux mains des agents de l'autorité.

Leouadec ne peut nier son crime; il avoue qu'il a frappé Chauveau d'un coup de couteau, mais il soutient qu'il y a été provoqué par des actes de violence, ce dernier lui ayant, au sortir du cabaret, lancé deux coups de pied à la tête et l'ayant ainsi blessé au front; mais rien n'établit cette prétendue provocation; il résulte, au contraire, de tous les témoignages, que Leouadec est sorti le premier de chez Fleureau et a attendu dans la rue, en se dissimulant contre la muraille, la venue de Chauveau, et qu'il l'a frappé sans même que celui-ci lui ait adressé ni une menace, ni une injure. Leouadec prétend encore qu'il n'a pas eu, en frappant sa victime, l'intention de lui donner la mort; mais la violence du coup qu'il a porté, la direction qu'il lui a donnée et la nature de l'arme dont il s'est servi ne peuvent laisser subsister aucun doute à cet égard.

En conséquence, Leouadec est accusé d'assassinat. M. de Froidefond des Farges, procureur de la République, a soutenu l'accusation. M. Georges Haussmann, avocat du barreau de Versailles, a présenté la défense.

Déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes, Leouadec a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Nouvelles et faits divers.

Nous lisons dans l'Italie, du 9 :

« Ces jours-ci seulement, on a pu dresser un compte exact des sommes parvenues au Vatican, pendant le jubilé épiscopal du Saint-Père.

« L'argent, au fur et à mesure qu'il arrivait, était déposé dans une caisse spéciale dans les appartements du cardinal Siméoni. On enregistrait les sommes encaissées, sans faire chaque jour un inventaire. Les pèlerinages terminés, le cardinal Siméoni a fait dresser un compte exact qui s'élève à la somme de 16,476,381 fr. De cette somme, 9,190,000 fr. sont en or, le reste est en papier. »

Au mois de décembre 1876, au moment du recensement, la population de Paris s'élevait à 1,988,806 habitants. Aujourd'hui par suite de l'augmentation du nombre des naissances sur les décès, pendant le premier semestre de l'année courante, la capitale compte deux millions d'âmes. Le prochain recensement aura lieu en 1880.

A partir du 1er septembre prochain, tous les bureaux de poste de France et d'Algérie seront autorisés à émettre des mandats d'argent dans l'échange avec la Suisse.

Une chaire d'agriculture est instituée dans le département du Tarn. Les personnes qui désireraient l'obtenir sont invitées à adresser leurs demandes à M. le préfet de ce département.

M. le baron de Rothschild vient d'acquiescer au prix de quatre millions, à Amsterdam, la fameuse galerie de Vanloo.

Les petites bourses béniront M. Krantz, qui organise au Champ-de-Mars un immense restaurant, où l'on donnera un repas très-suffisant pour 80 centimes, 1 franc au plus.

Une nouvelle qui sera accueillie avec satisfaction par les sapeurs-pompiers nous arrive d'Angleterre. On vient d'inventer chez nos voisins un appareil qui permet de respirer pendant au moins une demi-heure dans la fumée la plus intense.

Une nouvelle planète, la 473e du groupe compris entre Mars et Jupiter, a été découverte à l'Observatoire de Marseille, par M. Borrelly, dans la nuit du 4er au 2 de ce mois.

Vendredi 23 août il y aura une éclipse totale de lune, visible à Paris. Elle durera de 40 h. 28 m. du soir à minuit 13 minutes.

Un tapissier est appelé pour exécuter un travail chez deux vieilles filles jumelles, dont l'une seulement est affligée de surdité.

Il rencontre l'une des deux. Elle lui fait déplacer un rideau, puis le lui fait remettre à sa place primitive, puis déplacer, puis rechanger encore.

Le tapissier, très-agacé, et pensant ne pas être entendu, s'écrie pour se soulager :

— Vieille fichue bête!

La demoiselle le regarde d'un air indulgent, et lui répond avec placidité :

— Pardon, monsieur, c'est ma sœur qui est sourde!

— Le peintre S... envoie chercher deux saucisses par son rapin. Le gamin en mange une en route.

Quand il revient, l'artiste déploie le papier :

— Et l'autre? dit-il.

— L'autre, — dit le gamin avec sang-froid, en montrant la saucisse qui reste, mais c'est celle-là, monsieur!

Un jeune magistrat, qui a quitté le parquet pour faire de la peinture, montrait un de ses tableaux à M. de Z..., et la pria de lui en dire franchement son avis.

— Eh bien, répondit-elle, j'aime mieux votre première manière.

— Comment, ma première manière?

— Eh bien, oui... du temps où vous ne peigniez pas!

Une bonne bourgeoise très-riche, mais très-avare, disait hier, devant une dame de ses amies qui dinait chez elle :

— Oh! ici, les domestiques sont bien heureux; ils sont nourris comme moi; — ils boivent le même vin que moi.

— Pardon, lui dit son amie, je crois qu'il serait plus exact de dire que « vous buvez le même vin qu'eux! »

— Oh! mon Dieu! c'est bien simple, répondit l'aimable financier. Toute affaire se décompose en Doit et Avoir; eh bien! j'ai toujours mis l'Avoir dans ma poche et le Doit... dans l'œil de mes actionnaires.

— On disait dans les bureaux de la Défense : Pour délivrer encore une fois la France, et nous conduire à la victoire, il faudrait une Jeanne d'Arc à la tête de l'union conservatrice.

Le garçon de bureau murmura : — Avec toutes les couleurs qu'ils arborent, dans leur union conservatrice, il leur faudrait une Jeanne d'Arc-en-ciel.

Les Torpilles aériennes.

Les humanitaires qui cherchent à amener l'abolition de la guerre, par le développement excessif des engins de destruction, liront avec satisfaction les détails qui suivent, sur une nouvelle application de l'emploi des torpilles.

Un ballon-torpille, telle est l'idée nouvelle. Ce ballon construit de façon à pouvoir s'enlever portant un de ces engins, partirait d'un point placé au vent de la forteresse ou du camp qu'il s'agit de détruire, et serait porté par le vent au-dessus de l'endroit sur lequel il doit opérer. Le lancement de la torpille pourrait être rendu très-aisé, et le moment favorable pour la détacher, de façon à ce qu'elle tombe et fasse explosion juste au point et au moment voulu, est chose qu'une étude pratique, de courte durée, enseignerait à déterminer sans beaucoup de peine.

L'idée, malheureusement, paraît être effroyablement pratique; et, à part cette considération que l'horrible de ces inventions doit peut-être produire la paix, on peut dire que ce projet est trop terrifiant pour pouvoir être réalisé par une nation civilisée.

A l'aide d'un pareil élément de destruction, une forteresse serait exposée sans défense tout comme une ville ouverte, car ni canons, ni arme quelconque ne pourrait lui permettre de se défendre contre cette attaque. Ce serait le carnage, l'horreur, le massacre froidement conçu, froidement exécuté, sans danger pour l'assaillant et sans ressource pour son adversaire. Ce serait le comble de l'horrible, et l'esprit se détourne effrayé à cette pensée.

Horticulture.

Le mois d'août est et doit être le premier mois de l'année horticole, c'est dans ce mois que le jardinier ou l'amateur doit se mettre en mesure de faire ses semis de toutes les espèces qui donnent leurs produits en hiver et au printemps. Le jardinier qui néglige les semis d'août est condamné à la disette une partie du printemps.

C'est à partir du 12 ou 13 août qu'il faut commencer à semer l'épinard pour être récolté en automne, hiver et printemps. Nous conseillons de semer l'épinard d'Esquermes à larges feuilles, ou l'épinard monstrueux de Viroflay, en ce qu'il est plus avantageux et monte moins vite au printemps que les autres variétés. On sème aussi carotte rouge courte hâtive (hiver-print), cerfeuil (sept.-nov.), idem tubéreux, qui ne lèvera qu'au printemps (année suivante, juill.-août); les chicorées frisées et scarole (oct.-nov.). A partir du 20 au 25 on sèmera les choux cabbage, d'York, cœur de bœuf (d'avril en juin), les choux pain de sucre, Joannet hâtif, conique de Poméranie (de juin en juill.), les choux quintal, de Saint-Denis, de Pontoise (juill.-octob.), les choux-fleurs hâtifs (avril-mai), tardifs (mai-juin), le tout pour l'année suivante. On peut encore semer des haricots pour l'automne, mais c'est risqué. On peut aussi semer des petits pois (oct.-nov.), mais c'est risqué. Jusqu'à présent nous n'avons pu réussir à avoir une récolte de nos petits pois semés pour la dernière saison. On sème aussi l'oignon blanc (année suivante, mai-août), toute sorte de radis (oct.-hiver). A la fin du mois on sème les laitues d'hiver : on en sème de deux sortes, la laitue d'hiver ou de la Passion, très-hâtive, et la laitue de Silésie d'hiver, plus tardive, très-grosse pomme, se tenant bien. Cette année, les laitues de Silésie d'hiver se sont très-mal comportées : est-ce la suite d'un hiver exceptionnellement doux, ou est-ce une maladie? C'est ce qui n'est jamais arrivé. On sème aussi pour récolter sous châssis la laitue gotte (mars-avril).

On met en place les chicorées scaroles; on mettra en place sur de vieilles couches les plantes de choux-fleurs qui doivent donner leurs produits à l'automne; on arrache l'ail, l'échalotte, les oignons, les pommes de terre hâtives; on empailera des cardons, le céleri, pour les faire blanchir plus vite. Comme, cette année-ci, les arrosages ne doivent pas trop presser le jardinier, il en profitera pour arranger ses coffres et ses châssis; en un mot, il mettra tous ses outils en bon état. Cet avis, nous ne saurions trop le recommander.

Culture des melons. — Nous voulons seulement parler de la culture économique qui a paru l'année dernière dans la Revue horticole, et signée : Fouchet père et fils. Dans cet article, il est question de remplacer les cloches ordinaires par de simples feuilles de verre. Avant d'aller plus loin, faisons observer qu'il s'agit de melons de deuxième saison, cultivés sous verre.

Après avoir mis en place les melons qui ont été cultivés en pots et habitués graduellement à l'air, on les recouvre, au lieu de cloches, de feuilles de verre double de 51 centimètres de long sur 45 centimètres de large et supportées par trois crémaillères de 50 centimètres de hauteur, munies de deux crans distants entre eux de 15 centimètres. Dès que les feuilles de la plante touchent le verre, la feuille de verre ayant été placée au premier cran, élevé au-dessus du sol de 45 centimètres, nous la plaçons au deuxième cran.

Par ce procédé on a des fruits aussi précoces et des plantes aussi vigoureuses, pour ne pas dire plus, que sous cloche, et c'est de plus un procédé économique et très-bon, la feuille de verre ne coûtant que 60 à 75 centimes; les crémaillères pouvant être en lattes de sapin, que l'on peut faire soi-même, ne reviennent pas même à 8 centimes les trois, ce qui fait un total de 70 à 85 centimes tout au plus. D'une autre part, ces feuilles de verre pouvant mieux se loger l'hiver que les cloches, craignent moins la casse, si toutefois on ne les emploie pas à couvrir des coffres, ce qui peut toujours se faire.

ARBORICULTURE.

On continue à écussonner à œil poussant, à œil dormant; à gouverner les arbres par des palissages et des pincements. Au moment où les fruits de quelques pêcheurs hâtifs commencent à mûrir, il est bon d'ôter les feuilles de devant les fruits : cette opération a pour but de faire colorer le fruit. Il ne faudrait pas découvrir brusquement, mais graduellement, un peu un jour, et un peu l'autre. Il faut veiller, enfin, à la destruction des animaux rongeurs.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 5,096 fr., versés par 44 déposants dont 5 nouveaux.

Il a été remboursé 1,221 fr. 90 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,414 fr., versés par 19 déposants dont 1 nouveau.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 415 fr., versés par 10 déposants dont 4 nouveaux.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 630 fr., versés par 8 déposants.

Objets perdus.

Le 11 août courant vers 3 heures du soir, il a été perdu, devant la boutique de M. Rabourdin, marchand de nouveautés, rue Sainte-Croix, une brouette foncée en planches et sans côtés; la roue est forte, avec cercle en fer et peinture en bleu. Cette brouette, peinte de diverses couleurs est marquée B. D. — La rapporter au bureau de police contre récompense.

AVIS

AUX CHASSEURS ET AMATEURS.

Dimanche prochain 19 Août, à deux heures, DANS LES JARDINS DE LA ROTONDE, Promenade du Port,

TIR A LA CARABINE

Six Prix et trois Médailles. La souscription : 4 fr. 10 c., donne droit à l'entrée du Tir, et à trois coups de carabine.

ARMES ET ARTICLES DE CHASSE

M. BRUNOV, armurier à Etampes, rue Saint-Antoine, en face le Collège, offre à Messieurs les Chasseurs un beau choix de Fusils à bascule, à brochets, à percussion centrale; Carniers, Guêtres, Cartouches, Douilles, Poudre et Plomb, etc., au plus juste prix. Echange, Réparations et Entretien d'armes.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, le Samedi 1er et Dimanche 2 Septembre.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCE.

Du 11 Août. — FERROT Emile-Ambroise, au hameau de Bois-Mercier.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. Entre : 1er PEQUET William-Athanase, 26 ans, fondateur, rue Saint-Nicolas, 2, à Tours (Indre-et-Loire); et Dlle HERVÉ Marie-Philomène, 49 ans, domestique, rue du Haut-Pavé, 35.

2e ROUSSEAU Alfred-Alexis, 49 ans, marchand fripier, rue du Pérray, 24; et Dlle LAPORTE Caroline, 43 ans, sans profession, à Champcueil (Seine-et-Oise).

3e BLUET Alexandre, 24 ans, lampiste, rue Reverseux, 18; et Dlle MERCIER Louise, 20 ans, sans profession, rue de l'Eglise, 1er.

4e MAITRE François, 32 ans, jardinier à Béon (Yonne); et Dlle GABILLAUD Eugénie, 23 ans, femme de chambre, à Etampes.

DÉCÈS.

Du 9 Août. — BOUTET de MONVEL, en religion sœur Marie-Cécile, 30 ans, à la congrégation de Notre-Dame, rue des Cordeliers, 31. — 12. TABURET François-Louis, 37 ans, charron, faubourg Evezard, 2. — 12. SEVESTRE Florentin-Paul-Victor, 5 ans, au hameau de Lhuemery. — 13. LEMOULT Charles-Eugène, 26 ans, employé de commerce, rue de la Juiverie, 21. — 15. HOYAU Louis-Basile-Adolphe, 48 ans, musicien, rue Evezard, 48. — 16. PAILLARD Antoine-Lucien-Dieu-donné, 56 ans, greffier du Tribunal, rue Simonneau, 7.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

PARIS — 28, rue du Rocher, 28 — PARIS Dirigée par E. JULLY, ancien élève de l'École Normale supérieure et professeur de mathématiques des Lycées et de l'École préparatoire de Sainte-Barbe. Cours préparatoires au Baccalauréat-ès-sciences et au Baccalauréat-ès-lettres, 1re et 2e partie pour la session de Novembre. 2-1

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies. Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-51

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE Du Barry est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable

succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castille-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure n° 48,614.
M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure n° 65,112.
E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 5 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Bis-cuits de **Revalésière** enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La **Revalésière** chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco en France. — **DEPOTS**: à Etampes, chez **THAUMAS**, 151, rue Saint-Jacques, chez **JERON**, épicerie, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY** et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES.
(66^{me} Année.)

(1) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE SUR LICITATION, EN LA MAIRIE DE MILLY,

Et par le ministère de M^e SERGENT, notaire audit lieu, Commis à cet effet, D'UNE

PROPRIÉTÉ

Dite **LA TOURELLE**, Sise à Milly, rue Farnaux, UN JARDIN ET 3 PIÈCES DE TERRE ET BOIS Sis au terroir de Milly,

Le tout dépendant de la communauté d'entre les époux BERTRAND-DUBOIS-ROUX, et de la succession de la feuë dame BERTRAND.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 9 Septembre** mil huit cent soixante-dix-sept, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que: En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix juillet mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et signifié à avoué;

Il sera, Aux requête, poursuite et diligence de Madame Annette BOUSSE, veuve en premières noces de M. Jean-Auguste LAMAZIERE, et épouse en secondes noces de M. Auguste-Louis-Charles DESBAINES, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Milly, et dudit M. Desbaines, pour assister et autoriser la dame son épouse;

Ayant pour avoué M^e Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou eux dûment appelés, de:

1^o M. Jean-Baptiste-Agricol Bertrand, propriétaire-rentier, demeurant à Milly;

2^o M. Louis Bousse, négociant en horlogerie, demeurant à Rio-de-Janeiro (Brésil), quai des Ourives, numéro 106;

Ayant pour avoué M^e Bouvard, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Procédé, le **Dimanche 9 Septembre** mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la Mairie de Milly, et par le ministère de M^e Sergent, notaire audit lieu, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Premier lot.
Les bâtiments ci-après, faisant partie de la propriété sise à Milly, rue Farnaux, appelée la Tourelle, savoir:

Un bâtiment couvert en tuiles, flanqué d'une tourelle, comprenant:

Au rez-de-chaussée, un caveau et une cuisine; au premier étage, une chambre à coucher et un cabinet de toilette; au deuxième étage, une autre chambre à coucher et un cabinet de toilette, sous grenier, le tout couvert en tuiles;

Une construction légère faisant retour à la tourelle, en appentis, divisée, au rez-de-chaussée, en deux bûchers, et au premier étage, en deux petits cabinets;

Un jardin exploité par M. Desbaines, et séparé du jardin du second lot par un treillage.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

Deuxième lot.

Un autre corps de bâtiments en appentis, servant de maison de jardinier, composé d'une pièce au rez-de-chaussée, une pièce au premier étage avec cabinet à côté, grenier au-dessus, le tout couvert en tuiles;

Un jardin en face de ce corps de bâtiment séparé du jardin du premier lot par le même treillage.

Le tout d'un seul ensemble clos de murs, et tenant par devant à la rue Farnault, par derrière et d'un côté à l'impasse du boulevard du Sud, d'autre côté M. Sevestre, ce deuxième lot.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

Après l'adjudication en détail de ces deux lots, il sera procédé à leur réunion sur une mise à prix composée du montant des deux adjudications partielles.

Troisième lot.

Un jardin sis à Milly, sur le chemin de Launay conduisant au pont de ruisseau, terroir de Milly, contenant cinq ares vingt-sept centiares, clos de murs seulement dans la partie aboutissant sur la route et ensuite par des planches, pour une autre partie, mais non en totalité; tenant ledit jardin par devant au chemin de Launay, par derrière et des deux côtés à M. Paillard, jardinier. — Cadastre section K, numéro 271.

Sur la mise à prix de 500 fr.

Quatrième lot.

Six ares quatre-vingt-dix centiares de bois, sis à la Voirie-de-Rumont, terroir de Milly, cadastrés section E, numéro 403; tenant d'un long M. Boudineau dit Navarre, d'autre long le cinquième lot ci-après et M. Courrier et autres, d'un bout couchant M. Courrier, d'autre bout M. Boudineau fils dit Navarre.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Cinquième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de bois, au Fond-de-Rumont, vers Montceau, terroir de Milly; tenant d'un long et d'un bout M. Jean-Pierre Normand dit Carillon, d'autre long le quatrième lot ci-dessus, d'autre bout M. Jacques Boudineau.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Sixième lot.

Quatre ares vingt-deux centiares de terre et roches, plantés de trois châtaigniers, sis terroir de Milly, même champêtre; tenant d'un long M. Normand dit Carillon, d'autre long les héritiers M. Normand-Delton, d'un bout nord le chemin de Sablonnelle, et d'autre bout le cinquième lot.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le dix-sept août mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé, **CHENU**.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, En l'étude de M^e CHENU, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En celle de M^e BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A Milly, En l'étude de M^e SERGENT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

En suite est écrit: Enregistré à Etampes, le dix-huit août mil huit cent soixante-dix-sept, folio verso, case 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé, **DELZANGLES**.

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes, Le **Dimanche 2 Septembre 1877**, à midi,

MAISON à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 109.

MAISON à Etampes, boulevard Henri-Quatre, à l'angle de la rue Lencicolas, ancienne rue du Lion-d'Argent.

A VENDRE ou A LOUER Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON à Etampes, rue des Cordeliers, n° 33.

A LOUER Pour entrer en jouissance par la levée des gnrêts de Pâques 1879,

FERME DITE **DE L'ÉGLISE** A Guillerval,

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, et 73 hectares 92 ares 83 centiares de terre labourable, sur les terroirs de Guillerval et Saclas.

S'adresser audit M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE A L'AMIABLE

1^o. La **FERME DE LA MAZURE**, commune de Thiville, canton de Châteaudun; bâtiments d'habitation et d'exploitation, et terres labourables; contenant 77 hectares, affermé aux époux Pitou-Dreux. — Fermage, outre les impôts: 4,100 fr.

2^o. Le **LOT DE TERRE** de la Sauvagnère, commune de Saint-Cloud, canton de Châteaudun, en 32 pièces d'une contenance de 24 hectares 12 ares 19 centiares, affermé aux époux Brissard-Petigas. — Fermage, outre les impôts, 4,560 fr.

Et 3^o. Le **LOT DE TERRE** de Morgues et de Niverville, commune d'Ozoir-le-Breuil, même canton, en 92 pièces, d'une contenance de 20 hectares 90 ares 17 centiares, affermé aux époux Martin-David. — Fermage, en sus des impôts: 4,890 fr.

S'adresser, pour traiter, à M^e PAULMIER, notaire à Orléans, place du Martroi, n° 8. 2-1

AVIS AUX CHASSEURS.

Les terres appartenant à M. PIERRE HAMOUY et à M^{me} V^e HAMOUY-HAMOUY, tant dans le département de Seine-et-Oise que dans celui du Loiret, seront rigoureusement gardées cette année. 4-3

La chasse est interdite sur les terres appartenant à M. DE LA TULLAYE, situées sur le territoire de Boissy-le-Sec. 3-2

A VENDRE UN CHIEN DE CHASSE

Race de Saint-Germain, quatre ans d'âge, parfaitement dressé.

S'adresser à M. EGASSE, rue du Pont-Queux, 6, à Etampes.

ANCIEN MONSIEUR MERCIER, LITZELMANN & THULLIER

s'occupant exclusivement de

VENTE ET ACHAT

DE

FONDS DE BOULANGERIE

Paris et la Province.

MERCIER, ROUBY & HENRIOT

ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS

9, Rue Sauval (près la Halle au Blé) — PARIS — 25-2

PHOTOGRAPHIE RICHOU

A ETAMPES, RUE DAMOISE

Photochromie, Nouveau procédé inaltérable.

SPECIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

ASSURANCES.

M. POISSON THÉODORE, à l'honneur de pré-venir MM. les propriétaires et cultivateurs qu'il vient d'être nommé Agent général à Etampes des trois sociétés ci-après:

1^o **La Patrie**, Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe contre l'Incendie. Capital social: Quatre millions de francs;

2^o **La Province**, Assurance mutuelle contre la Grêle, autorisée par le Gouvernement, trente-trois ans d'existence. Elle a indemnisé trente-cinq mille sinistrés dont les pertes ont atteint cinq millions cinq cent mille francs;

3^o **La Garantie Fédérale**, Assurance mutuelle à cotisations fixes contre la Mortalité des Bestiaux. Elle a payé en 1866, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76, pour environ un million de francs de sinistrés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour se faire assurer, à Etampes, 50, rue du Haut-Pavé.

NOTA. — On demande des Courtiers et des Agents cantonnais. — Remises élevées. 5-3

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Bordeaux ou Saint-Georges GARANTI RIGOREUSEMENT PUR ET NATUREL, pesant environ 40 degrés d'alcool, à 400 francs la pièce de 225 litres, rendue franco de fût, de régie et de port en gare de destination. **Mêmes crus supérieurs de 1871**, pesant 42 degrés, au prix de 200 et 250 francs la pièce. — V^e H^e Thomas, propriétaire de vignobles, à Béziers. 5-4

48-30

HERNIES

La CURE RADICALE de cette infirmité si dange-reuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre SIMON, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, M.M. BEZOU et DESCHAMPS, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreux guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre af-franchie.

48-30

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

Résumé de chaque numéro:

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit

4 fr. Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des con- par pons échus, des appels de fonds, etc. 4 fr. AN. Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages. 4 fr. AN. Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8^o

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

FER BRAVAIS

(FER DIALYSE BRAVAIS)

Fer liquide en gouttes concentrées LE SEUL EXCEPT DE TOUT ACIDE

Sans odeur et sans saveur

Avec lui, disent toutes les som- mités médicales de France et d'Europe, plus de constipa- tion, ni de diarrhées, ni de fa- tigue de l'estomac; de plus, il ne noircit jamais les dents.

Seul adopté dans tous les Hôpitaux.

GUÉRIT RADICALEMENT: ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE DES ENFANTS, etc.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure plus d'un mois.

R. BRAVAIS & C^{ie}, 13, r. Lafayette, Paris, et partout des Phies (Se méfier des imitations, exiger la marque de fabre ci-dessus et la signature. Env. de la brochure franco.)

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharm.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bou-chers et charcutiers de la ville, du 9 août au 15 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	TOTAUX.					
	Porcs.	Moutons.	Veaux.	Vaches.	Boeufs.	Autres.
Boulland-Boulland..	3	6	19	28		
Constancien Raphaël	3	5	13	21		
Baudet.....	1	3	5	9		
Rottier.....	2	2	6	10		
Gauché.....	1	4	13	19		
Brossonnot-Lesage..	2	2	4	8		
Brossonnot-Brosson.	1	1	3	5		
Marchon.....	3	5	6	15		
Hautefeuille.....	3	3	8	14		
Gillottin.....	1	2	7	10		
V ^e Chevallier-Nabot.	1	1	6	9		
Gaurat.....				5		
Lebrun.....				3		
Boulland Alexandre.				4		
Genty.....				3		
TOTAUX...	8	15	35	90	17	165

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NARGASSIES.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 8 Août 1877.

Restant de la veille.....	1.973 86
Arrivages du jour.....	39 25
Total.....	2.012 41
Ventes du jour.....	» »
Restant disponible.....	1.973 86
Prix moyen du jour.....	42 fr. 71 c.

Grains.

Blés du rayon..... 33 00 à 34 50

Orges de Beauce..... 21 50 à 24 00

Escourgeons..... 20 00 à 20 50

Avoines noires..... 22 50 à 00 00

— grises..... 19 00 à 20 00

Le tout aux 100 kil. franco gare Paris.

Pailles et Fourrages.

La Chapelle, 8 Août. 1^{re} qté 2^e qté 3^e qté

Foin..... 55 à 58 52 à 54 49 à 51

Lucerne..... 47 à 40 44 à 46 41 à 43

Regain de luzerne.. 51 à 33 48 à 50 44 à 46

Paille de blé..... 41 à 43 37 à 39 34 à 36

Paille de seigle.... 36 à 38 32 à 34 29 à 31

Le tout aux 104 bottes, dans Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
11 Août 1877.	fr. c.	17 Août 1877.	fr. c.	11 Août 1877.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	26 26	Blé-froment.....	26 00	Blé élite.....	26 50
Froment, 2 ^e q.....	24 48	Blé-boulangier.....	24 00	B ^{le} marchand.....	25 25
Méteil, 1 ^{re} q.....	21 28	Méteil.....	22 00		